



AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 401-110-17-R1728.03

**TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE
CYCLABLE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND
ENTRE LE PARC DE DORION-GARDENS ET LE CHEMIN DE FER
DU CANADIEN PACIFIQUE**

La Ville de Vaudreuil-Dorion recevra jusqu'à 11 h, mardi le 2 mai 2017, des soumissions pour le projet «Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique ».

DOCUMENTS

Les personnes intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du mercredi le 12 avril 2017, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT

L'entrepreneur général doit inclure dans sa soumission :

- Un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaires au Québec et payable au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10 %) du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours;
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50 %) du contrat d'entreprise et/ou l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

CONDITIONS

Seules les personnes, sociétés, compagnie et corporations qui détiennent une licence en vertu de la *Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction* et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SEAO sont admises à soumissionner.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises en deux (2) exemplaires dans une enveloppe scellée portant mention : « Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique – Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 », au bureau du Greffier à l'hôtel de Ville, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6, avant 11 h, mardi le 2 mai 2017 et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après 11 h.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

ADJUDICATION

La Ville de Vaudreuil-Dorion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez adresser vos demandes par courrier électronique à l'adresse soumissionsst@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca